



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire
Congés de printemps 2024 - Modification

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégations de fonctions du Maire à ses adjoints,

vu son arrêté municipal du 29 mars 2024 portant délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire durant les congés de printemps 2024,

considérant qu'il convient, au regard de certains changements, de modifier la répartition initiale des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : MODIFIE l'arrêté municipal du 29 mars 2024 précité en déléguant provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Romain MARCHAND Aménagement de la Ville Personnel communal/ dialogue social Logement social Construction de logements Coordination avec les bailleurs sociaux	Méhadée BERNARD : <i>du 6 au 14 avril 2024 inclus</i>
Nathalie LERUCH Lutte contre toutes les discriminations Égalité femmes - hommes Mémoire Archives Relations internationales	Boukary GASSAMA : <i>du 8 au 19 avril 2024 inclus</i>
Alain BUCH Politique sportive Quartier Ivry-Port	Boukary GASSAMA : <i>du 8 au 21 avril 2024 inclus</i>

ARTICLE 2 : DIT que ces délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à la Préfète du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE 24 AVR. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 24 AVR. 2024
RECU EN PREFECTURE
LE 24 AVR. 2024
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 24 AVR. 2024

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU

